

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 18 avril 2024

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 avril 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, et Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour, Jean-Claude Priez	
Présents 25 / 33 Pouvoirs : 06 / 33		
Votants 30/ 33		
Secrétaire de séance Véronique Hubert	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Jean-Paul Birembaut à Patrick Evrard, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Florian Renard à Eric Warmoes, Mélissa Boucher à Sylvia Potier	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech, Philippe Lambert	Absent (es) :
DELIBERATION 2024.04.12	Approbation du compte administratif	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12 L1612-13 et 14 relatifs au compte administratif

Vu l'instruction M57 applicable aux communes

Vu le budget primitif de l'exercice 2023

Vu le budget supplémentaire de l'exercice 2023

Vu la commission finances du 27 mars 2024

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Considérant la bonne tenue et la sincérité des écritures

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil municipal élit son président et le Maire se retire, quitte la salle et n'assiste pas au vote,

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenté le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré.

Sur proposition de l'élu président et en absence du maire qui s'est retiré pour le vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 02 abstentions,

VALIDE le compte administratif

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire

Pour le Maire empêché, Aymeric ROBIN
L'adjointe,

Sylvia POTIER



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	16 766 321,05	G	19 087 958,01
	Section d'investissement	B	8 877 552,43	H	4 663 031,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 153 499,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 534 184,92 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	25 643 873,48	= G+H+I+J	30 438 673,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	958 450,00	L	3 553 972,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	958 450,00	= K+L	3 553 972,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	16 766 321,05	= G+I+K	23 241 457,10
	Section d'investissement	= B+D+F	9 836 002,43	= H+J+L	10 751 188,75
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	26 602 323,48	= G+H+I+J+K+L	33 992 645,85